

Compte-rendu – Séminaire sur les programmes horizontaux

Conseil départemental de Mayotte

COSME : 16 septembre 2015

La mise en œuvre effective des fonds européens structurels et d'investissement est devenue une réalité depuis l'accession de Mayotte au statut de RUP en janvier 2014.

Avec une enveloppe globale estimée à plus de 476 millions d'euros (300 M€ UE, 176 M€ nationale) se sont ouverts des vastes et importants chantiers qui doivent être menés afin d'atténuer le retard structurel que connaît le pays depuis des longues années bien que ce retard nécessiterait une rallonge budgétaire conséquente.

Pour autant, fonds européens ne riment pas uniquement FEDER, FEADER ou FSE. D'autres programmes issus de la politique de cohésion de la Commission subsistent et ouvrent des nouvelles opportunités de financement considérables.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a organisé un séminaire d'information et de vulgarisation des programmes horizontaux européens du 15 au 18 septembre 2015.

Durant ces quatre journées de conférence/débat, le département a voulu présenter aux porteurs de projets locaux les programmes LIFE, ERASMUS+, COSME et FAMI jugés prioritaires au regard des enjeux actuels.

Ce séminaire fut une opportunité pour les bénéficiaires et les porteurs de projets potentiels d'accroître leur connaissance des politiques de l'UE, être initiés aux mécanismes et procédures afférentes et, à court terme, impulser une réelle mobilisation de ces fonds.

Ce compte-rendu reprend donc les principaux points des échanges ayant eu lieu lors de la journée du mercredi 16 septembre 2015 consacrée au programme COSME.

La présentation du programme COSME a eu lieu au sein de la CCI de Mayotte le 16 septembre 2015 devant un public très varié (associations, institutions,...) d'environ de 100 personnes.

Session d'inauguration

- Le deuxième jour de séminaire, accueilli dans les locaux de la CCI Mayotte, était dédié au programme COSME, le programme européen pour la compétitivité des PME.
- La CCI de Mayotte, en la personne d' Olivier NOVOU, a inauguré la matinée. Monsieur NOVOU a rappelé que les PME et TPE représentent 98% du tissu mahorais. La présentation du programme COSME, entièrement dédié à ce type d' entreprises, est donc particulièrement stratégique.
- Le 7^{ème} Vice-président du Conseil départemental chargé du Développement économique Ben Issa OUSSENI a ensuite présenté l' initiative commune du Département et des acteurs économiques de créer une agence économique de l' innovation. En collaboration avec la CCI, le Conseil départemental a également mis en place un outil d' accompagnement des TPE et PME, en vue notamment de leur faciliter l' accès aux formalités administratives.

COSME, le programme européen pour la compétitivité des PME

La compétitivité des PME, un axe de développement stratégique pour Mayotte

- Jacques LAUNEY, Directeur du Pôle Emploi, Entreprise, Economie à la DIECCTE de Mayotte, a ensuite présenté les grandes lignes du programme COSME. Ce programme concerne les PME, c' est à dire les entreprises de moins de 250 salariés.
- Le programme COSME est géré par la Direction générale à la Croissance (DG GROW) et l' agence exécutive EASME à Bruxelles. Doté d' un budget de 2,3 milliards d' euros sur 7 ans (2014-2020), près de 60% de ce montant est réservé aux instruments financiers.
- COSME intervient sur tout type de PME, dans toutes ses phases de croissance, contrairement à un autre programme européen, Horizon 2020, qui est spécifiquement dédié aux PME innovantes et à forte croissance. COSME concerne également les entreprises en phase de transmission.
- Les bénéficiaires sont des PME, y compris non innovantes, mais également des intermédiaires financiers (banques, etc.) pour la mise en œuvre des instruments financiers, ainsi que des organismes publics et privés pour les appels à projet et manifestations d' intérêts.
- Les quatre objectifs du programme sont les suivants :
 - L' accès facilité au financement pour les PME ;

- La mise en réseau (notamment via le réseau Entreprise Europe Network) ;
 - La stimulation de l' esprit d' entreprise, en particulier chez les jeunes ;
 - L' amélioration des conditions-cadres pour les entreprises.
- En ce qui concerne l'accès au financement, près de 60% est alloué aux deux instruments financiers du programme COSME, mis en œuvre par le Fonds européen d' investissement (FEI). Les intermédiaires financiers chargés de la mise en œuvre de ce dispositif sont les partenaires financiers habituels des entreprises. Ces instruments sont :
 - Une facilité de « garantie de prêt » qui permettra de financer les garanties ou contre-garanties pour les intermédiaires financiers (banques, sociétés de garanties, sociétés de location-vente) et les aider ainsi à augmenter le volume de prêts ou de locations-ventes proposés aux PME, dont certaines n' auraient autrement pas eu accès au crédit ;
 - Une facilité de « Capital investissement » : qui permettra, via des fonds d' investissement, de fournir du capital-risque et du capital-développement aux entreprises en phase de croissance et de transmission.
 - En ce qui concerne l'accès aux marchés, des services concrets d'appui aux entreprises sont fournis, notamment via le Réseau Entreprise Europe (EEN), composé en France de divers organismes publics (CCI, Agences régionales d' innovation, etc.). Ce réseau permet notamment d' informer les PME sur la législation européenne et les aide à trouver des partenariats technologiques ou commerciaux dans d' autres pays européens. D' autres outils en ligne sont également proposés, en particulier le portail « Europe You Business » qui est destiné aux entreprises désireuses de s' internationaliser à l' intérieur de l' UE et leur offrant des guides pratiques sur les pays concernés, ainsi que la législation du Marché Unique.
 - En ce qui concerne l' amélioration des conditions-cadres pour les entreprises, COSME va jouer sur plusieurs leviers, en particulier par le financement d' actions dédiées à des secteurs clés comme le tourisme et le digital. Ces secteurs sont stratégiques pour Mayotte et peuvent être soutenus par ce programme.
 - Enfin, concernant le développement de la culture entrepreneuriale, COSME va chercher à mettre en valeur les compétences et les attitudes entrepreneuriales, notamment auprès des nouveaux entrepreneurs, des jeunes et des femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme d' échanges Erasmus pour jeunes entrepreneurs ou le Réseau européen de mentors pour femmes entrepreneurs.

Entreprise Europe Network, un réseau d'appui aux entreprises

- Raziah LOCATE, coordinatrice du réseau Entreprise Europe (EEN) à la CCI de La Réunion, a ensuite présenté ce réseau, pas encore implanté à Mayotte mais déjà à l'œuvre depuis plusieurs années à La Réunion.
- Le réseau EEN est financé par la Commission européenne par le biais du programme COSME. Porté dans les territoires principalement par des CCI, des Agences régionales de l'innovation voire d'autres entités publiques (Département, Région), ses objectifs sont :
 - Information sur la législation européenne et les programmes européens (Cosme, Horizon 2020, Fonds structurels, etc.) ;
 - Assistance pour trouver des partenariats (commerciaux, technologiques) intra ou extra-européens ;
 - Conseil sur les financements européens ;
 - Soutien à l'innovation et au transfert de technologie (dont l'accès aux actions de Horizon 2020, instrument PME, projets collaboratifs...) ;
 - Rétroaction (feedback) des PME sur la législation européenne.
- Concernant la veille et la diffusion d'information européenne, EEN procure de l'information et du conseil sur la normalisation et la réglementation européenne aux PME (REACH, marquage CE, législation en matière de mobilité des travailleurs, etc.).
- Concernant l'assistance pour trouver des partenariats européens, EEN peut notamment financer des rencontres B2B sur des grands salons et y accompagner des missions d'entreprises du territoire, afin de les aider à trouver des partenaires.
- Concernant le conseil sur les financements européens, EEN peut fournir des informations pratiques aux entreprises (présentation des différents types de programmes européens, méthodologie de montage et gestion de projet, veille sur les appels à proposition de l'UE). Un accompagnement plus personnalisé est également possible.
- Raziah LOCATE a également présenté les avantages pour une CCI ou autre structure d'être membre du réseau ENN :
 - Apport d'une dimension européenne aux services d'appui aux entreprises en matière d'innovation, d'internationalisation, d'industrie et de compétitivité
 - Mise à disposition d'interlocuteurs de proximité sur questions pointues (guichet unique de fait sur réglementation UE par ex.)
 - Financement complémentaire assuré pour plusieurs années (stabilité financière)

- Enfin, Raziah LOCATE a cité plusieurs exemples de missions réalisées par la CCI Réunion dans le cadre d' EEN, comme la tenue d' ateliers juridiques sur les contrats de vente internationale, l' organisation de Business Days sur la Tanzanie et le Mozambique, une mission d' entreprises réunionnaises en Inde, etc.

Horizon 2020, le programme européen pour la recherche et l'innovation

- Un autre programme à destination, entre autres, des entreprises et des PME est le programme européen Horizon 2020. Ce programme est dédié au financement de la recherche et de l' innovation en Europe. Il couvre l' ensemble des chaînes de l' innovation, depuis l' idée jusqu' à la commercialisation.
- Ce programme va durer 7 ans (2014-2020) avec un budget de 79 milliards d' euros pour cette période.
- Le programme Horizon 2020 est découpé en trois piliers :
 - L'excellence scientifique : l' objectif est de promouvoir la recherche fondamentale et ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs.
 - La primauté industrielle : l' objectif est de soutenir les partenariats publics-privés notamment en matière de TIC, nanotechnologies, biotechnologies, etc. et de soutenir les PME innovantes pour leur permettre d' accéder au financement à risque.
 - Les défis sociétaux : l' objectif est de favoriser les projets interdisciplinaires pour répondre aux grands défis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies propres, etc.) auxquels l'Europe est confrontée et qu'aucun Etat membre ne peut prétendre relever seul.
- Ce programme fonctionne par appels d' offres publiés de manière annuelle. Les appels d' offres (clôturés, en cours et à venir) sont sur le site de la [Commission européenne](#).

Des outils de financements pour l'innovation

- Le programme Horizon 2020 donne la possibilité aux intermédiaires financiers d' avoir des dotations spécifiques afin de pouvoir prendre un risque supplémentaire dans le financement de projets innovants pour les PME.
- BPI France, présente à Mayotte par le biais de l' Agence française de Développement, offre ce service aux PME mahoraises. Nichad ABBAS, en charge du secteur privé à l' AFD Mayotte, a présenté les deux outils proposés par BPI France grâce à Horizon 2020 :
 - Le Prêt Innovation FEI : c' est un prêt de trésorerie affecté à une entreprise saine qui souhaite financer des dépenses liées au « lancement Industriel et commercial » de son innovation. Il est

dédié aux PME de moins de 5 ans, et permet de prêter à partir de 50 000 euros, sans demande de garantie ni caution personnelle du dirigeant.

- Le Prêt d'Amorçage : ce prêt est affecté à une entreprise saine de moins de 5 ans dans l'attente d'une levée de fonds. Il accompagne généralement une Aide à l'innovation. Contrairement au Prêt Innovation FEI, il pourra être accordé à une entreprise qui a déjà débuté son innovation, mais qui aura besoin d'un financement supplémentaire pour la relancer ou la concrétiser. Le prêt peut démarrer à 50 000 euros, sans demande de garantie ni caution personnelle du dirigeant.
- En dehors du programme Horizon 2020, BPI France propose également d'autres produits pour soutenir l'innovation à Mayotte. C'est le cas de l'Aide au Développement de l'Innovation (ou Prêt à Taux zéro pour l'innovation). Ce prêt sert à financer le développement technologique d'un projet (produit, process, service) afin de valoriser sa faisabilité, sa preuve de concept et le préparer au marché avec la mise en œuvre notamment d'une pré-série. L'entreprise produisant les nouvelles bornes Wi-Fi dans la commune de Koungou a par exemple bénéficié de ce prêt.

Questions et échanges avec les participants

Près d'une centaine de participants, chefs d'entreprise et institutionnels, étaient présents pour la présentation des programmes COSME et Horizon 2020. Les échanges ont été riches en matinée et se sont poursuivis l'après-midi avec Nichad ABBAS et Jacques LAUNEY.

- *Le programme COSME peut-il financer des actions dans le domaine du tourisme ?* Sur le tourisme, le premier outil à mobiliser est le FEDER, pour lequel un appel à projet par an est lancé sur le secteur du tourisme. Cependant, COSME permet également d'accompagner la mise en place de dispositifs relatifs à la connaissance de la clientèle, au marché, aux potentialités, à la prospection.
- *Qui sont les intermédiaires financiers à Mayotte qui peuvent proposer les instruments financiers (garantie de prêt et capital investissement) du programme COSME ?* L'activation de ces instruments se fait par les intermédiaires financiers ayant répondu à l'appel à proposition de la Commission européenne. A Mayotte, la BRED et la Banque de La Réunion peuvent proposer ces produits, via leur réseau des Banque Populaire – Caisses d'Épargne, qui a répondu à l'appel à proposition.
- *Les PME sont-elles les uniques bénéficiaires des services proposés par le réseau Entreprise Europe Network ?* Non, toutes les entreprises peuvent être aidées, y compris dans le domaine agricole ou l'artisanat. Ce service n'est pas réservé aux membres des CCI.

- *Est-il prévu d' adapter les produits financiers proposés par BPI France d' avantage aux spécificités du tissu entrepreneurial mahorais (entreprise de petite voire très petite taille) ?* Oui, les services du Conseil départemental travaillent aux côtés de BPI France pour lui permettre de mieux adapter ses outils aux réalités de Mayotte. Par exemple, la question des montants minimaux des prêts accordés par BPI France à Mayotte est à l' étude. L' objectif est d' adapter les produits aux Outre-mer, pour permettre aux entreprises, même les plus petites, d' avoir accès à ces facilités de financement.